

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023 à 18 HEURES 30**

Le 13 avril 2023 à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

**Présents :** ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE

Ghyslaine, CROSET Bertrand, LAZARE Florent, JEAN Fabien, DE LUCA Cécile,

**Procurations :** LORENZI Magali à SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, GAGNAIRE Serge à BOURGEOIS Gérard, FABRE Isabelle à JEAN Marylène, BLAISE Marine à CROSET Bertrand

**Absent :**

**Secrétaire :** MACHUROT Suzy

**DECISION DU MAIRE****N°08/2023 du 20 Mars 2023 ó ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DANS LE COLUMBARIUM DU CIMETIERE COMMUNAL**

Il est accordé à Madame Ruth BLEY domiciliée 19 chemin du stade à Villes sur Auzon la délivrance d'une concession de 10 ans dans le columbarium du cimetière communal.

**N°09/2023 du 07 Avril 2023 - CONTRAT DE BAIL PROFESSIONNEL AVEC MME MARIE ODILE BOTTALLA**

Un contrat de bail professionnel est établi entre la commune et Madame Marie-Odile BOTTALLA orthophoniste pour la location d'une salle d'examen et la moitié des parties communes du cabinet médical à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour une durée d'un an.

**DELIBERATIONS****N° 1 ó Vote des taux d'imposition 2023**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier les taux d'imposition pour l'année 2023 en baissant le taux du FNB .

Fixe le taux d'imposition des trois taxes suivantes pour l'année 2022 :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| - Taxe d'habitation résidences secondaires | 12,88 % inchangé      |
| - Taxe foncière bâtie                      | 26,20 % inchangé      |
| - Taxe foncière non bâtie                  | 56,00 % diminué de 9% |

**N° 2 ó Vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le budget est en équilibre :

- |                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| - Section de Fonctionnement : | 2 170 836.40 € |
| - Section d'investissement :  | 1 588 367.96 € |
| Total                         | 3 759 204.36 € |

### **N° 3 ó Vote du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Station-Service Communale**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le budget est en équilibre :

- Section de Fonctionnement :	771 007.03 ¤
- Section d'investissement :	45 629.77 ¤
Total	816 636.80 ¤

### **N° 4 ó Vote du Budget Primitif 2023 Budget Annexe Camping Piscine**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le budget est en équilibre :

- Section de Fonctionnement :	181 050.17 ¤
- Section d'investissement :	38 581.25 ¤
Total	219 631.42 ¤

### **N° 5 ó Vote des Subventions aux Associations 2023**

Le total des subventions versées est de : 29 000 ¤

Messieurs TORELLI et SAINT CLAIR SPROUL BOLTON, Présidents d'une association et Monsieur JEAN trésorier, n'ont pas pris part au vote

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **N° 6 ó Modification du tableau des effectifs**

Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **N° 7 ó Modification des tarifs camping piscine 2023**

Création d'un forfait cycliste à 9.46 euros en demi saison et 11.55 euros en pleine saison

Entrées adultes piscine 3.00 euros

Entrées enfants piscine 1.50 euro

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **N° 8 ó Modification des tarifs de la régie bibliothèque**

Encaissement des impressions de documents à 0.30 euros

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **N° 09 ó Modalités d'amortissement des immobilisations**

Les frais d'études et d'insertions non suivis de travaux d'investissement seront amortis en 5 ans.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **N° 10 ó Actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier**

Un nouveau tableau de composition parcellaire de la forêt communale relevant du régime forestier a été établi d'une contenance totale de 1 506 ha, 67 a, 60 ca.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 13 Avril 2023

Le Maire,

Frédéric ROUET